Université Panthéon-Assas - M1

Droit pénal des affaires - Cours de M. le Professeur Didier Rebut

2020-2021

**Cas pratique – 2 heures** :

*Un journaliste du quotidien diffusant sur la commune « Le Littoral » vous contacte pour vous faire part des faits suivants et avoir votre analyse sur leur éventuelle nature pénale*.

M. A est gérant de l’entreprise de travaux publics « ENT BTP » qui est une SAS.

ENT BTP a conclu récemment un contrat de conseil avec le cabinet de conseil « BTP Conseil » qui est une EURL nouvellement créée et gérée par Mme B. Ce contrat porte sur la délivrance de conseils dits stratégiques ; il est annuel et renouvelable portant sur une somme forfaitaire de 150000 € par an.

Mme B est la compagne de M. C qui est directeur général des services de « Le Littoral » et principal conseiller et meilleur ami de son maire.

Le Littoral a pour projet l’aménagement d’une plage pour lequel elle a engagé une procédure d’appel d’offres selon la procédure dite formalisée compte tenu de son montant de plusieurs millions d’euros. La commission d’appel d’offre est composée par son maire et cinq membres élus du conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

A la suite de l’attribution du marché à ENT BTP, une enquête préliminaire a été ouverte consécutivement à une plainte déposée par une société dont la candidature a été rejetée.

Une perquisition a été conduite dans les locaux de ENT BTP qui a donné lieu à la découverte d’un fichier informatique comprenant des informations sur plusieurs caractéristiques techniques du projet d’aménagement.

Une perquisition a été conduite dans les locaux de BTP Conseil qui a révélé que celle-ci n’a aucun autre client que ENT BTP ni aucun salarié et que son compte bancaire a fait l’objet de très nombreux retraits en espèces à la suite du virement de 150000 € reçu de ENT BTP.

*On vous demande de déterminer les infractions pénales susceptibles d’avoir été commises par l’ensemble des protagonistes de ces faits.*

**L’usage du Code pénal est autorisé**